



# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de la convocation : 12 janvier 2023  
Présents : 13  
Votants : 14 dont 1 procuration

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

**Etaient présents** : Mmes Mylène COMBEAUD, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

**Absents excusé(e) s** : Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE

**Pouvoir (s)** : Elisa ABAUX donne pouvoir à André BERTHOMIER

**Assistait également** : Elodie FRUCHON

## ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 h 36.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Demande de subvention réhabilitation de la salle polyvalente
2. Demande de subvention remplacement de la chaudière de l'école
3. Avenant à la convention de réalisation ou de contrôle des dossiers CNRACL
4. Convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie
5. Questions diverses

Monsieur le Maire sollicite deux membres du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Sont nommés secrétaires de séance** : Yasmine DAVID & Stéphane QUERRIOUX

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 12 décembre 2022.

Aucune observation n'est présentée

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### 1. Délibération 2023-01 : Demande de subvention réhabilitation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de déposer des dossiers de demande de subventions concernant le projet suivant :

- Réhabilitation de la salle polyvalente

*Thierry ROLLE MILAGUET précise que le montant des travaux n'est pas encore validé à cette étape du projet. Le syndicat Energies Vienne nous octroiera un emprunt à taux 0 avec un plafond de 450 000€.*

*Philippe ROSE demande quand est-ce que nous serons sur du montant des travaux.*

*Bernard ROTUREAU ajoute qu'il est important de savoir.*

Thierry ROLLE MILAGUET répond qu'il a rencontré Mme DUBAND du Service de Gestion Comptable pour définir l'emprunt. Elle propose de réaliser un emprunt à long terme et un emprunt à court terme sur les subventions.

Stéphane QUERRIOUX demande qui emprunte pour le prêt à taux 0.

Thierry ROLLE MILAGUET explique que le prêt à taux 0 est contracté par le Syndicat Energies Vienne et il sera calculé sur le montant des travaux. Il nous sera versé 4 jours après la demande. La commune commencera à rembourser le prêt directement auprès du Syndicat Energies Vienne 2 ans après la réception des travaux.

Bernard ROTUREAU demande la durée de l'emprunt.

Thierry ROLLE MILAGUET précise que les emprunts peuvent être sur 15, 20 ou 25 ans. Dans le cadre de ce projet l'emprunt sera sur 20 ans.

André BERTHOMIER ajoute que le Syndicat Energies Vienne a un rôle de banque avec un prêt à taux 0.

Thierry ROLLE MILAGUET répond que le Syndicat Energies Vienne travaille avec le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse des Dépôts.

**VOTE :**

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter des subventions comme suit :

<u>PLAN DE FINANCEMENT REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE</u>	
:	
1 000 000,00 € HT	
DETR Plafond :	150 000 €
DSIL Plafond :	150 000 €
Fonds vert Plafond :	150 000 €
Syndicat Energies Vienne Plafond :	150 000 €
Autofinancement - Commune 40 % :	400 000 €

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1er adjoint, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## 2. Délibération n°2023-02 Demande de subvention remplacement de la chaudière de l'école

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de déposer des dossiers de demande de subventions concernant le projet suivant :

- Remplacement de la chaudière à l'école

Jean CHARRY dit que vu l'augmentation du prix des granulés, est-ce qu'il est toujours rentable de mettre un système de chauffage de ce type.

Romain DESBORDES précise que nous attendons un retour sur la consommation annuelle.

Bernard ROTUREAU ajoute que le prix des granulés ne va pas baisser et que pour des grosses consommations il n'y aura pas assez de granulés car il y a trop de demande.

Thierry ROLLE MILAGUET répond que la demande de subvention portera sur une pompe à chaleur.

**VOTE :**

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter des subventions comme suit :

<b>PLAN DE FINANCEMENT REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE :</b>	
<b>67 858,68 € HT</b>	
DSIL 30 % :	20 357,60 €
Fonds vert 30 % :	20 357,60 €
Autofinancement - Commune 40 % :	27 143,48 €

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1er adjoint, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### 3. Délibération n° 2023-03 Avenant à la convention de réalisation ou de contrôle des dossiers CNRACL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention (applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022) relative au contrôle des dossiers CNRACL avait été conclue entre la commune et le Centre de Gestion de la Vienne.

Cette dernière ayant pris fin au 31 décembre 2022, Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion propose un avenant qui permettra de la proroger jusqu'au 31 décembre 2023.

*Philippe ROSE demande si on paye à l'année.*

*Thierry ROLLE MILAGUET répond que ce sont des prestations et que la collectivité est facturée en fonction des demandes. Si nous ne faisons pas de demande il n'y a pas de facturation.*

#### VOTE :

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal décide :

- de prolonger la convention relative au contrôle des dossiers CNRACL jusqu'au 31 décembre 2023
- d'autoriser à signer tous documents afférents à cette affaire

### 4. Délibération n° 2023-04 Convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2213-32,

Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatifs à la responsabilité du Maire dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) sur la commune,

Considérant le projet de convention adressé par Eaux de Vienne,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune est responsable en matière de sécurité contre l'incendie, doit assurer un contrôle annuel des hydrants. Il précise que la commune compte 7 hydrants.

Eaux de Vienne, exploitant du réseau de distribution d'eau potable, se propose d'assurer cette mission, en effectuant le contrôle et l'entretien des équipements incendie.

La convention proposée par Eaux de Vienne comprend :

- Contrôle débit / pression tous les 6 ans et purges si nécessaire
- Contrôle fonctionnel tous les 2 ans
- Intervention sur site, et proposition à la mairie de devis de réparation si nécessaire, lorsqu'un hydrant est indisponible

- Transmission des mesures débit / pression au SDIS pour mise à jour des données
- Collaboration avec le SDIS au niveau du SIG et l'identification des hydrants

En contrepartie des prestations fournis, la collectivité versera chaque année la rémunération de base établie selon les conditions économiques connues au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- 29,58 euros HT par an et par hydrant

La convention est conclue pour une durée de 6 ans, soit du 01/01/2023 au 31/12/2028.

*Philippe ROSE dit que le contrôle a lieu tous les 2 ans mais que la facturation est établie une fois par an. Il demande si nous pouvons faire le choix de prendre un autre prestataire.*

*André BERTHOMIER répond que nous pouvons prendre un autre prestataire mais il n'y a pas d'autre entreprise compétente dans le secteur.*

*Bernard ROTUREAU demande des précisions sur ce qui est contrôlé.*

*Thierry ROLLE MILAGUET précise que le contrôle porte sur le débit et le bon fonctionnement des équipements.*

*Philippe ROSE ajoute que le contrôle était effectué auparavant par le SDIS et la prestation était gratuite.*

*Bernard ROTUREAU demande s'il n'y a pas la possibilité de continuer avec le SDIS.*

*Thierry ROLLE MILAGUET répond que la compétence a été transférée à Eaux de Vienne, le SDIS n'effectue plus que les visites de sécurité. Il ajoute que le contrôle des extincteurs est à la charge du propriétaire du bâtiment.*

*Véronique RICHARD ajoute qu'il n'est pas logique de payer une fois par an si les contrôles ont lieu que tous les 2 ans.*

#### **VOTE :**

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 3

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention proposée par Eaux de Vienne telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tous documents afférents à cette affaire

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ✓ **Date des réunions**

*Conseil Municipal* : jeudi 23 février 2023 à 20 h 30

*Commission voirie* : samedi 18 février 2023 à 9 h 00

*Commission pêche* : lundi 30 janvier 2023 à 18 h 00

*Commission des finances* : vendredi 3 mars 2023 à 18 h 00

### ✓ **Points divers**

↳ Syndicat de collège : Monsieur le Maire fait part d'une augmentation de la subvention qui est versée au syndicat de collège. Il avait été prévu 1 000 € au budget comme il n'y avait pas d'élèves supplémentaire mais un changement du mode de calcul à porter le montant de la subvention à 1 454 €.

↳ Panneaux des entrées de bourg : Monsieur le Maire rappelle que lors d'une réunion de conseil il avait été évoqué le remplacement des panneaux des entrées de bourg. Il propose de revoir les pictogrammes afin de lancer la fabrication auprès de l'entreprise SERITECH.

### ✓ **Point sur les commissions**

↳ assainissement :

*Réseau chez Martine COLOMBEAU* : lorsqu'il pleut fort les eaux remontent dans la grange, Martine COLOMBEAU a fait intervenir l'entreprise MORLAT. Suite à l'intervention, il en ressort qu'une partie du réseau est bouché. Un rendez-vous sur place est fixé le 2 février 2023.

*Etude de diagnostic sur le réseau de collecte* : M. BARBOT a présenté le dossier d'étude à l'Agence de l'Eau, la Police de l'Eau et le SATESE. Des dossiers de demande de subventions seront déposés auprès des différents organismes. L'Agence de l'Eau préconise de réaliser le diagnostic du réseau avant les travaux.

*Travaux sur la station du bourg* : M. BARBOT a fait faire des petits travaux pour gagner de la pression mais il n'y a aucun résultat. Il préconise de faire un passage de caméra. Une des pompes a été changée en 2021.

↳ bâtiments :

*Logement au-dessus de La Poste* : les peintures sont en cours, il faut prévoir le remplacement du sol de la cuisine.

*Boulangerie* : le placo dans la chambre est en cours. Toujours en attente pour la démolition des garages.

*Salle polyvalente* : rencontre avec l'architecte qui présentera des scénarios lors de la prochaine réunion le 3 février 2023 à 14 h 00. La phase de diagnostic est lancée et nous devons faire intervenir un géomètre-expert pour l'élaboration de plans côtés et le relevé topographique.

↳ voirie :

*Périmètre voirie* : révision du périmètre de la voirie par la CCVG, reprise de 2km de voirie communale. Monsieur le Maire souhaite s'entretenir avec la CCVG au vu du montant d'investissement prévu sur des routes refaites par la commune en 2021.

↳ école :

*Grève* : la grève de ce jour a été suivie par les enseignantes ainsi qu'un membre du personnel. Yasmine DAVID demande à revoir la mise en place du service minimum pour les parents qui sont dans le besoin.

*Portes ouvertes* : reconduction de la matinée portes ouvertes de l'école le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 en partenariat avec l'APE.

↳ personnel :

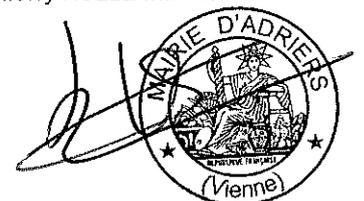
Point sur les arrêts de travail et les visites médicales.

#### **Situation financière arrêtée à la date du jeudi 19 janvier 2023**

Balance d'entrée :	138 104,39 €
Recettes :	49 106,32 €
Dépenses :	26 653,28 €
Solde au 19/01/2023 :	160 557,43 €

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,  
Thierry ROLLE MILAGUET



Les secrétaires de séance

Yasmine DAVID

Stéphane QUERRIOUX

